



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 02\_2023\_10

L'An deux mil vingt-trois, le 3 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 29/03/2023

DATE D’AFFICHAGE : 29/03/2023

Membres élus en fonction : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 18

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Valéry LAURENT, Mme Isabelle ARMAND, M. Richard PELISSERO, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, M. Hugues MASLARD, Mme Virginie CORDIER, M. Louis BREC, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Arnaud CHERON.

Excusé(es) représenté(es) : , M. Joseph AFONSO procuration à M. Valéry LAURENT, M. Christian TANAÏS procuration à M. Richard PELISSERO, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à M. Igor TRICKOVSKI

Absents(es) : Mme Stéphanie MARTINI

Secrétaire de Séance : Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 – COMMUNE.

VU la délibération n° DEL CM02\_2022\_19 du Conseil Municipal du 4 avril 2022 validant la reprise des résultats de l'exercice 2021;

VU l'article L. 2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux finances communales, Madame Sylvie ARMAND-BARBAZA, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire déléguée aux finances de la commune de Villejust, expose que Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation des résultats constatés;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission finance en date du 27 mars 2023;

A la clôture de l'exercice 2022, le compte administratif de la commune enregistre des résultats de clôture suivants :

Excédent de la section d'investissement :	609 044,58 €
Déficit N-1 section d'investissement :	954 666,08 €
Excédent de clôture en investissement :	1 563 710,66 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement repris en 2023 :	1 019 737,87 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement repris en 2023 :	0,00 €
Excédent de clôture de la section de fonctionnement :	543 972,79 €
Excédent de la section de fonctionnement :	1 131 748,68 €
Excédent N-1 de la section de fonctionnement :	2 652 624,21 €
Excédent de clôture de la section de fonctionnement :	3 784 372,89 €

Il est proposé l'affectation des résultats cumulés du budget communal de la façon suivante :

Au 001 – solde d'exécution d'investissement reporté en recettes :	543 972,79 €
Au 002 – solde d'exécution de fonctionnement reporté en recettes :	3 784 372,89 €

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

ADOpte La proposition ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré aux  
Jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Villejust, le 03/04/2023*

*Le Maire,  
Igor TRICKOVSKI*

